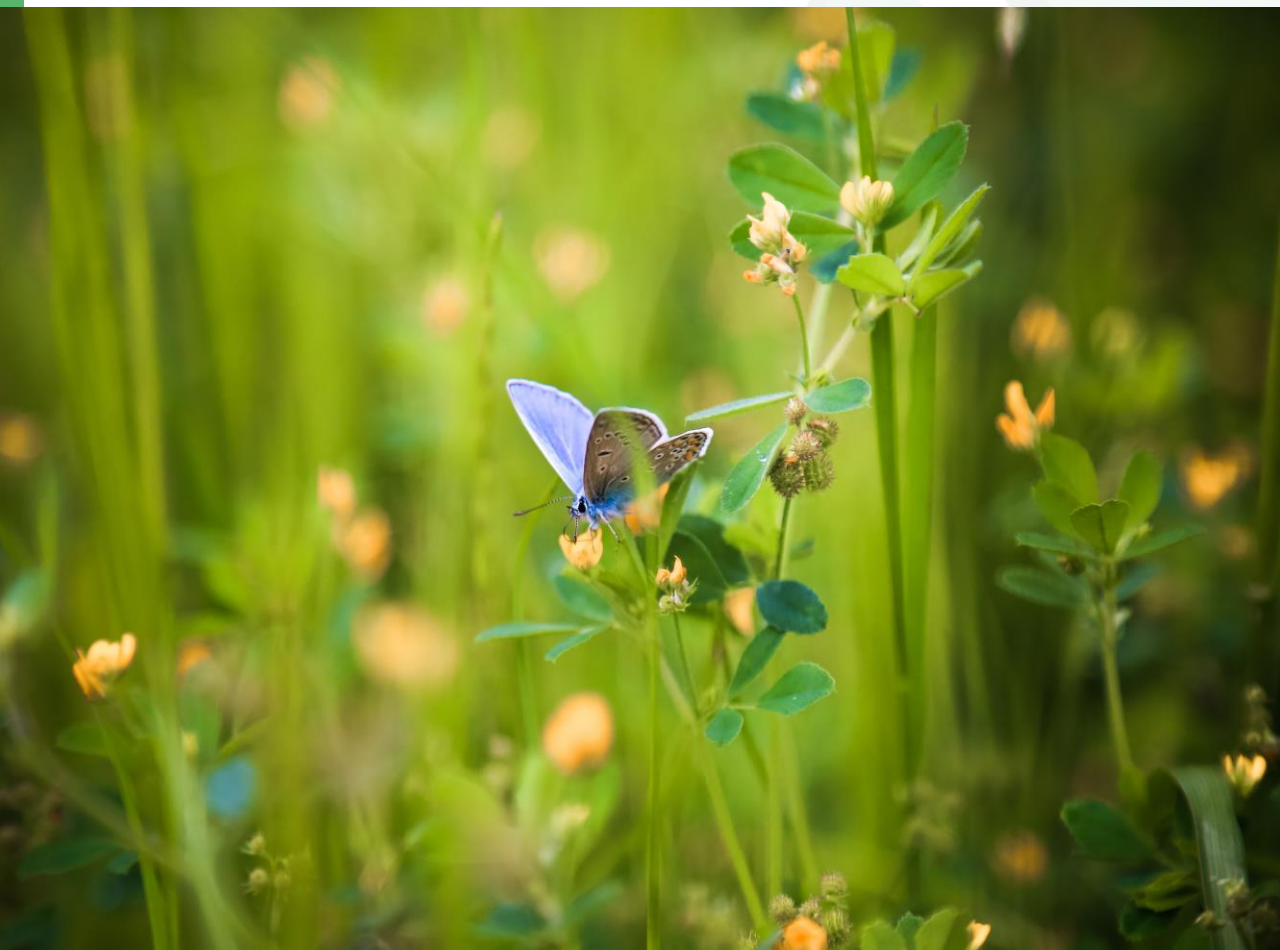


**27 septembre 2023 – Rencontre
thématique GEMAPI et EEDD**
GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Démarches et acteurs de la GEMAPI

*En Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur*



L'ARBE en quelques mots

- Un Etablissement public de coopération environnemental, **outil de coopération** entre la Région, l'Etat (OFB, DREAL, Agence de l'eau, ADEME) et des collectivités engagées (Dpt 84, Dpt 04, TPM, NCA GA) et **un opérateur**
- Mission principale : Mobiliser tous les acteurs et accompagner les territoires dans la préservation de la biodiversité et le développement durable pour réussir le pari de la Transition Ecologique
- 40 agents



L'ARBE en quelques mots

4 axes d'interventions

Quelques chiffres

230 collectivités accompagnées

2500 participants aux évènements/an

Nombreuses publications de référence

100 gestionnaires en réseau

Accompagnement des collectivités et des acteurs dans des démarches et actions de préservation de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique

Amélioration et valorisation des connaissances en matière de biodiversité, d'eau et de transition écologique

Information, sensibilisation et formation des différents publics aux enjeux de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique

Se positionner en cœur de réseaux en animant des réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et internationaux

Le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques

Réunit les organismes qui sont engagés dans une politique active de gestion, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques ainsi que de protection des inondations

- Partager l'information
- Mutualiser les connaissances et compétences
- Valoriser les retours d'expériences et démarches vertueuses
- Promouvoir l'intégration de l'eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire
- Le réseau comme représentant métier

“ Promouvoir une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants ”

Les membres du RRGMA

Ce réseau, animé par l'ARBE depuis 1999, a pour vocation l'information, l'échange d'expériences, la mutualisation de méthodologies et de savoirs faire pour favoriser une gestion durable et intégrée des milieux aquatiques. Il réunit les principales structures publiques qui mettent en oeuvre une gestion opérationnelle des milieux aquatiques et les partenaires institutionnels du territoire régional.



LEGENDE

Nature des membres

-  Syndicats mixtes (SM)
-  Syndicats intercommunaux (SI)
-  Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre *
-  Associations ou assimilés
-  Fédérations départementales et association régionale de pêche
-  Structures non adhérentes au RRGMA



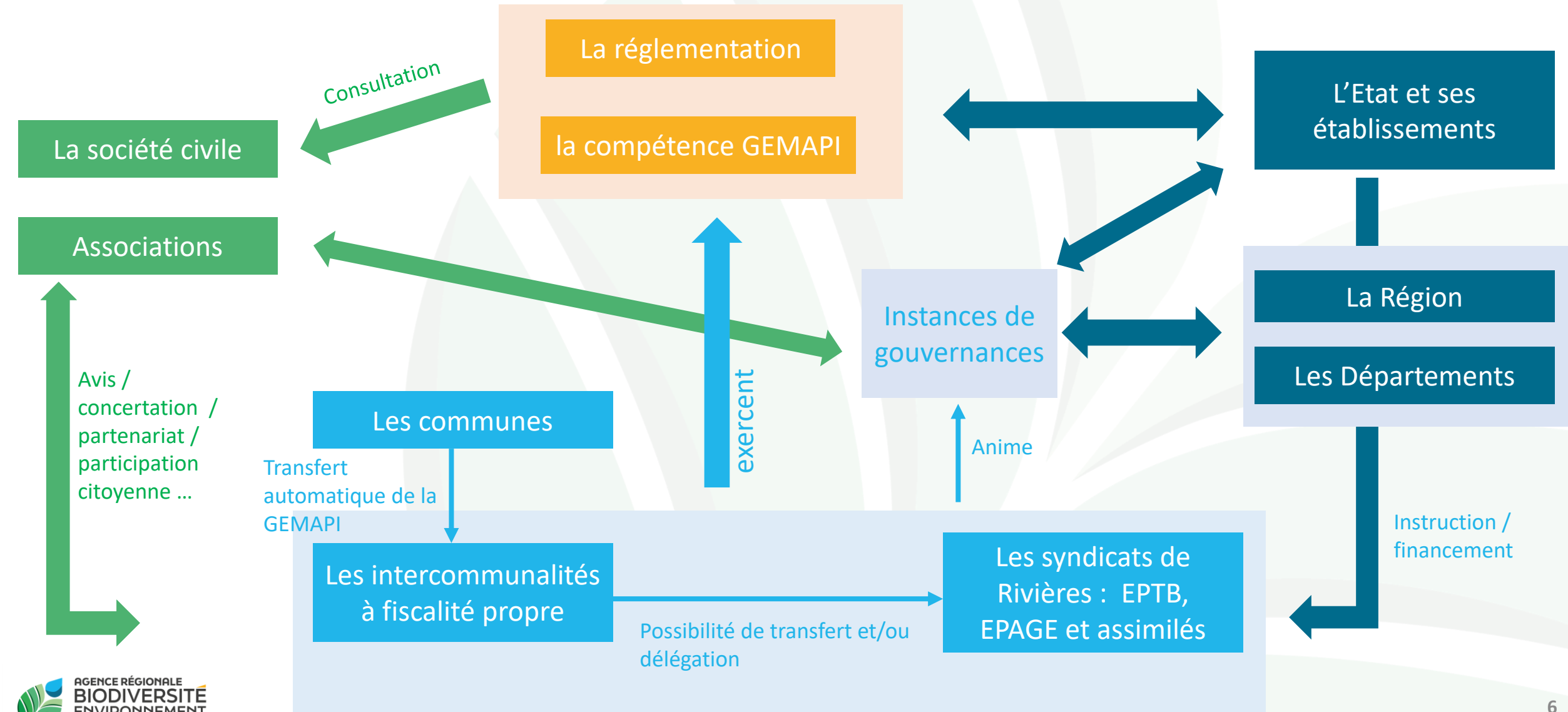
En savoir plus:
arbe-regionsud.org

Partenaires institutionnels du RRGMA :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation des acteurs de la GEMAPI en Région

Schéma non exhaustif



Zoom sur les EPAGE et les EPTB



En savoir plus : [Article L213-12 CE](#)

EPAGE = Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

- À l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve
- PI, submersion et gestion des cours d'eau non domaniaux
- Les membres sont notamment les EPCI FP compétent en matière de GEMAPI

EPTB = Etablissement Public Territorial de Bassin

- faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques
- La PI, submersion, la gestion de la ressource en eau, préservation / restauration / gestion de la biodiversité des MA, et s'il y a lieu SAGE (GEMAPI + hors GEMAPI)
- Il assure la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.
- C'est un groupement de collectivités territoriales

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI en Région

2018 – Les démarches SOCLE

Schéma d'Organisation des Compétences Locales du L'Eau

- Les EPCI FP porteurs de la compétence travaillent avec les gestionnaires historiques à l'échelle des bassins versant.
- Un outil d'aide à la décision des élus pour déterminer QUI fait QUOI en matière de GEMAPI et plus largement de gestion intégrée de l'eau (Hors GEMAPI)



En savoir plus : [Rencontres régionale de GEMAPI – fiches retours d'expériences et mises en œuvre \(décembre 2018\)](#)

2021 – Une mise en œuvre toujours en cours de structuration sur certains territoires

- Des cartes départementales et leurs tableaux complémentaires pour présenter une photographie de la mise en œuvre **à la date d'avril 2021**



En savoir plus : [Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – avril 2021](#)

QUI MET EN OEUVRE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DU VAR ?

LEGENDE

 Territoire de compétence exercée des Gestionnaires de Milieux Aquatiques

 Bassin versant topographique

EPCI à fiscalité propre

 CA Dracénie Provence Verdon

 Durance Luberon Verdon

 Agglomération (DLVA)
 CA Provence Verte (CAPV)

 CA Sud Sainte-Baume (CASSB)

 CC Var Esterel Méditerranée (CAVEM)

 CC Cœur du Var (CCCV)

 CC Golfe de Saint-Tropez (CCGST)

 CC Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV)

 CC Méditerranée Porte des Maures (CCMPM)

 CC Pays de Fayence (CCPF)

 CC Provence verdon (CCPV)

 CC Vallée du Gapeau (CCVG)

 Métropole Aix-Marseille
Provence (AMP)

 Métropole Toulon-Provence
Méditerranée (TPM)

CAVEM
SMA Les structures indiquées en gras sur la carte
ont la compétence GEMAPI sur le territoire
concerné.

 L'EPCI à fiscalité propre lève la taxe GEMAPI

Les GMA et EPCI-FP ayant la compétence GEMAPI
sont listés dans le tableau ci-joint qui précise la
répartition par item

0 4,5 9 18 Km



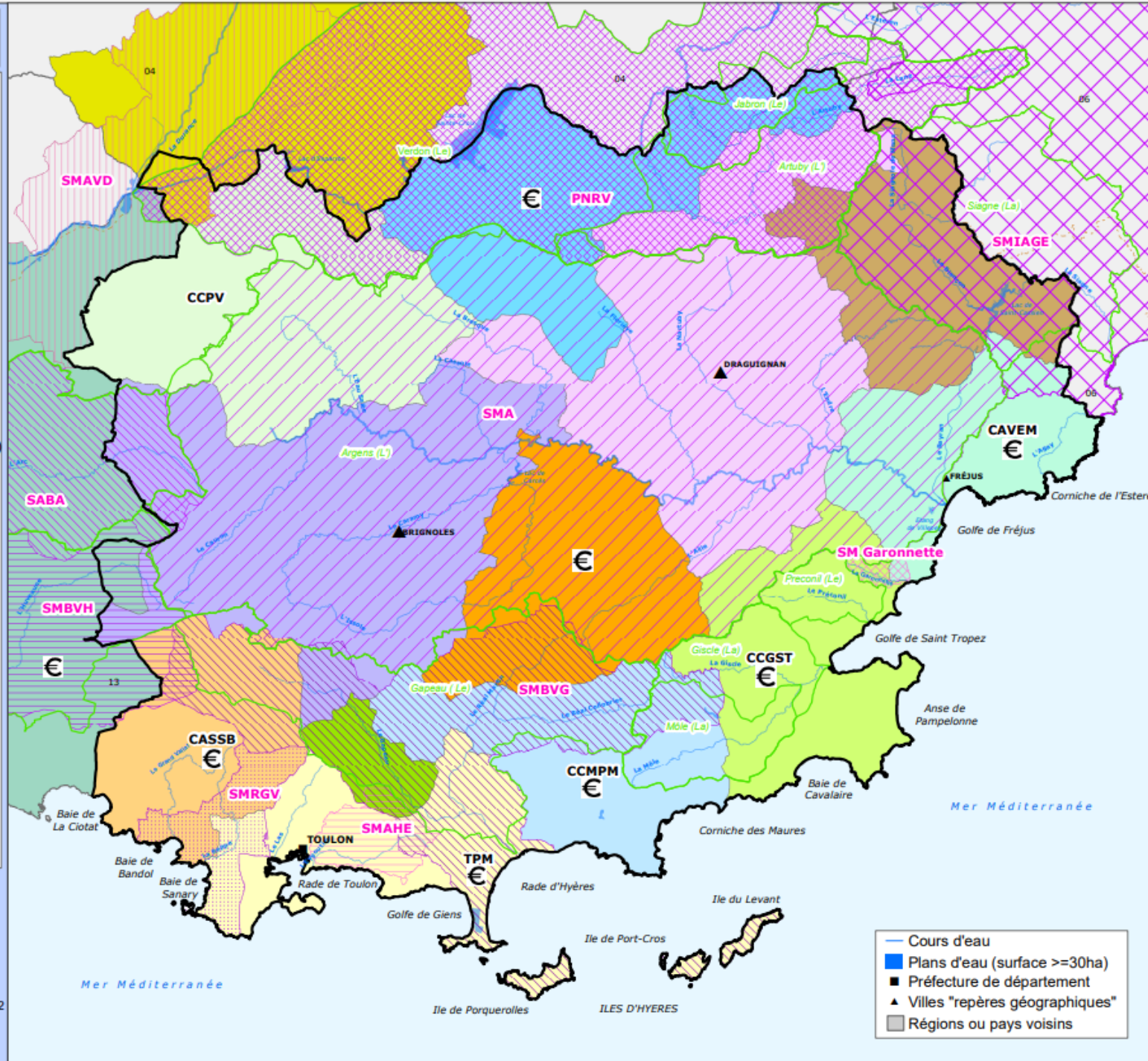
Réseau Régional des Gestionnaires
de **MILIEUX AQUATIQUES**
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Source des données : ARBE / DREAL

Date de validité : avril 2021

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 - BD Carto ©

Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avril 2022



Le territoire du Var

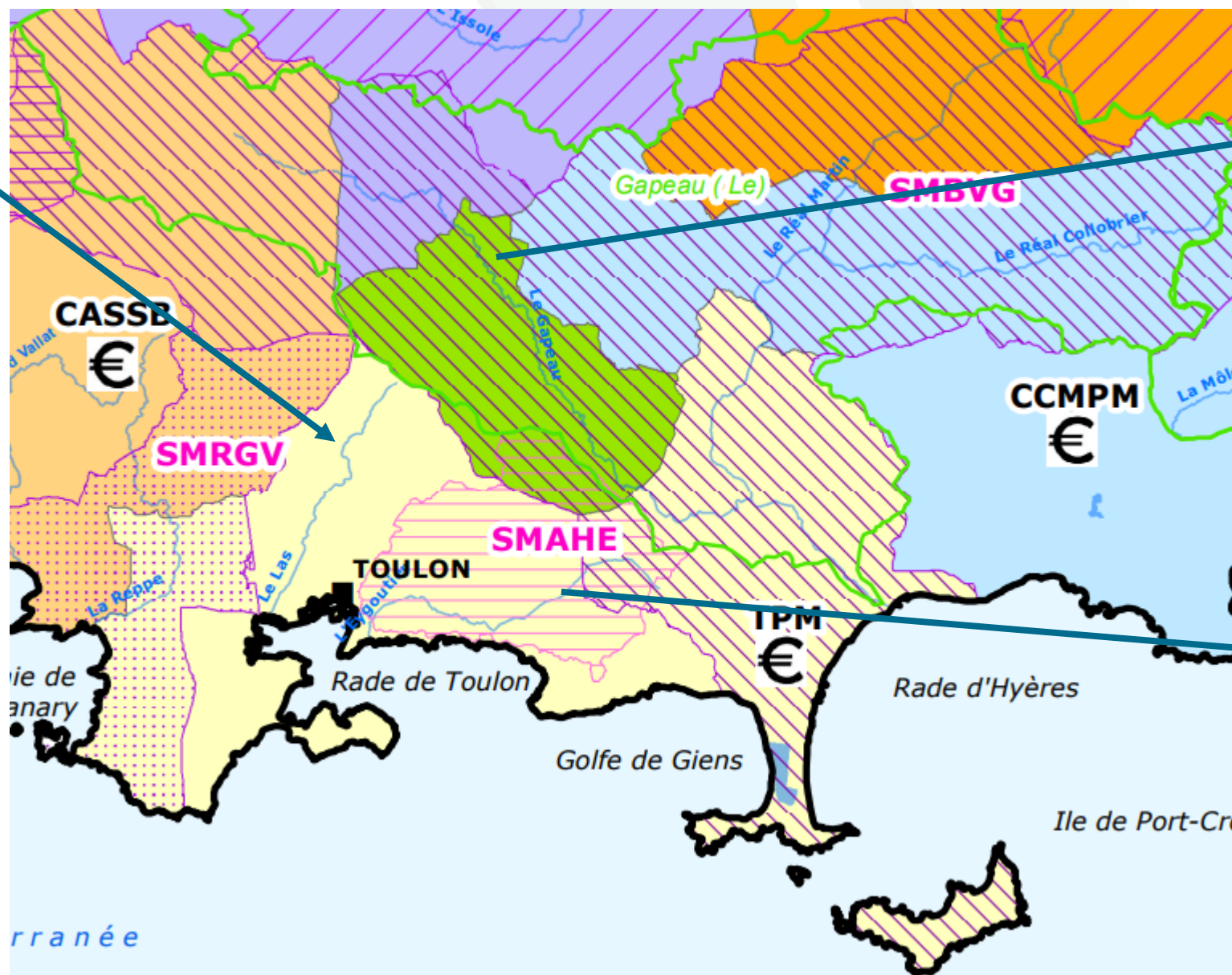
Quelques observations :

- Le transfert de la GEMAPI à des Syndicats de Rivière : l'EPTB *Argens* recouvre le territoire de plusieurs EPCI FP

- Des BV inclus en totalisé dans le périmètre de certaines EPCI FP (*Préconil*)

- Des BV partagés entre EPCI FP sans syndicats de rivière mais avec des outils communs (*La Môle*)

Le Las – Gestion d'un cours d'eau anciennement orphelin par la Métropole



Le BV du Gapeau - Recoupe 3 EPCI FP → Gestion par un Syndicat de Rivière (SMBVG)

Le BV de L'Eygoutier - recoupe 2 EPCI FP → Gestion par un Syndicat de Rivière (SMAHE)

QUI MET EN ŒUVRE LA COMPÉTENCE
GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE?

LEGENDE

 Territoire de compétence exercée des
Gestionnaires de Milieux Aquatiques

 Bassin versant topographique

EPCI à fiscalité propre

 CA Arles-Crau-Camargue
Montagnette (ACCM)

 CA Terre de Provence (CATP)

 CA Provence Verte (CAPV)

 CA Sud Sainte Baume (CASSB)

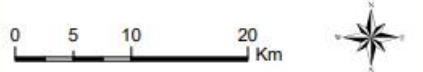
 CC Vallée des Baux et des Alpilles
(CCVBA)

 Métropole Aix-Marseille Provence
(AMP)

AMP
SABA
Les structures indiquées en gras sur la carte
ont la compétence GEMAPI sur le territoire
concerné.

 L'EPCI à fiscalité propre lève la taxe GEMAPI

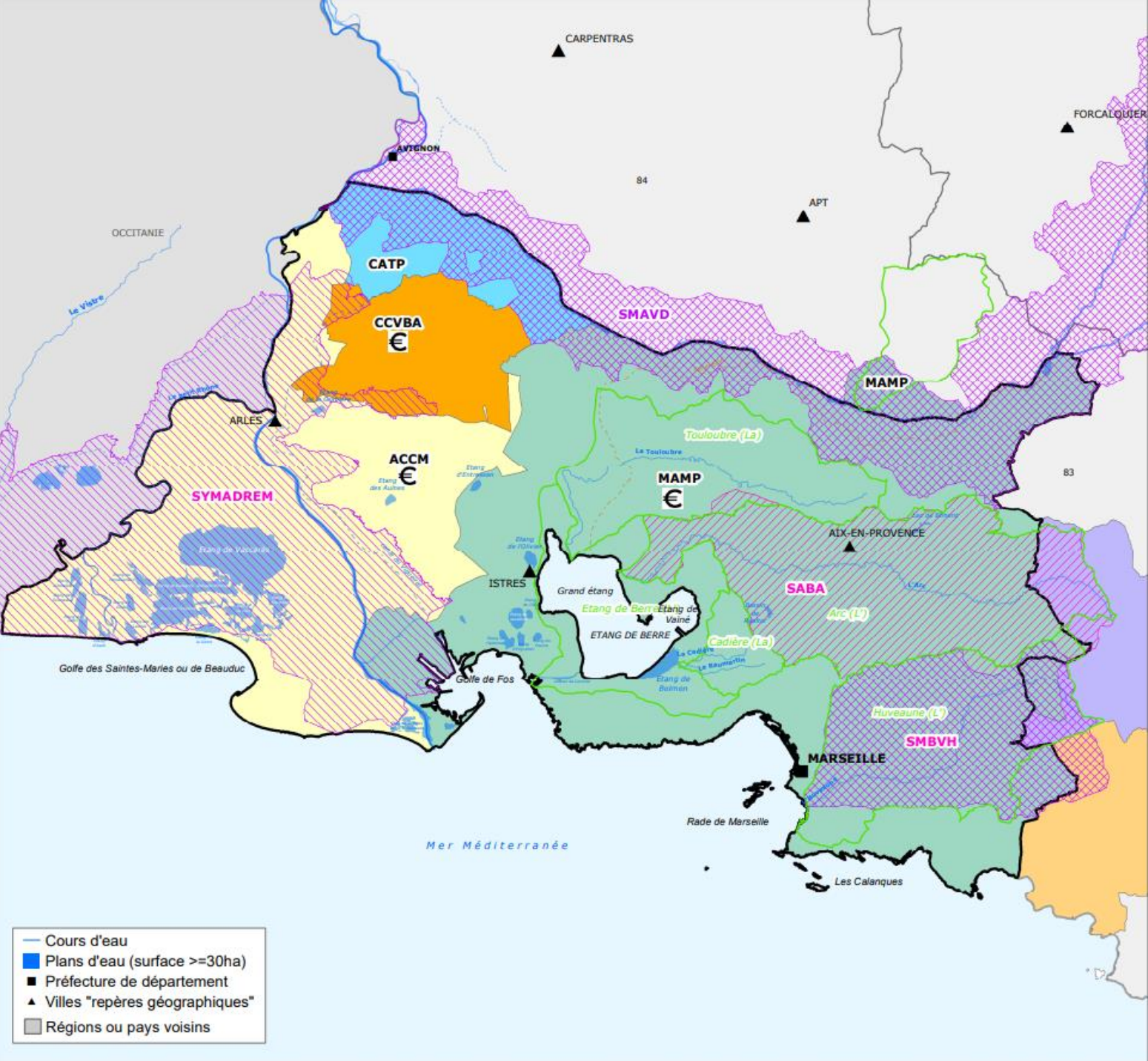
Les GMA et EPCI-FP ayant la compétence GEMAPI
sont listés dans le tableau ci-joint qui précise la
répartition par item



Réseau Régional des Gestionnaires
de **MILIEUX AQUATIQUES**
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Source des données : ARBE / DREAL
Date de validité : avril 2021

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 - BD Carto ©
Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avril 2022



Le territoire des Bouches
du Rhône

*Quelques
observations :*
**Des modifications
importantes depuis
2021 :**

-> Création de deux
EPAGE

- EPAGE Menelik (Arc,
Touloubre, Cadière)

- EPAGE HuCA
(Huveaune, Côtiers,
Aygaldes)



En savoir plus :
[la GEMAPI sur
MAMP](#)

Le territoire du Vaucluse

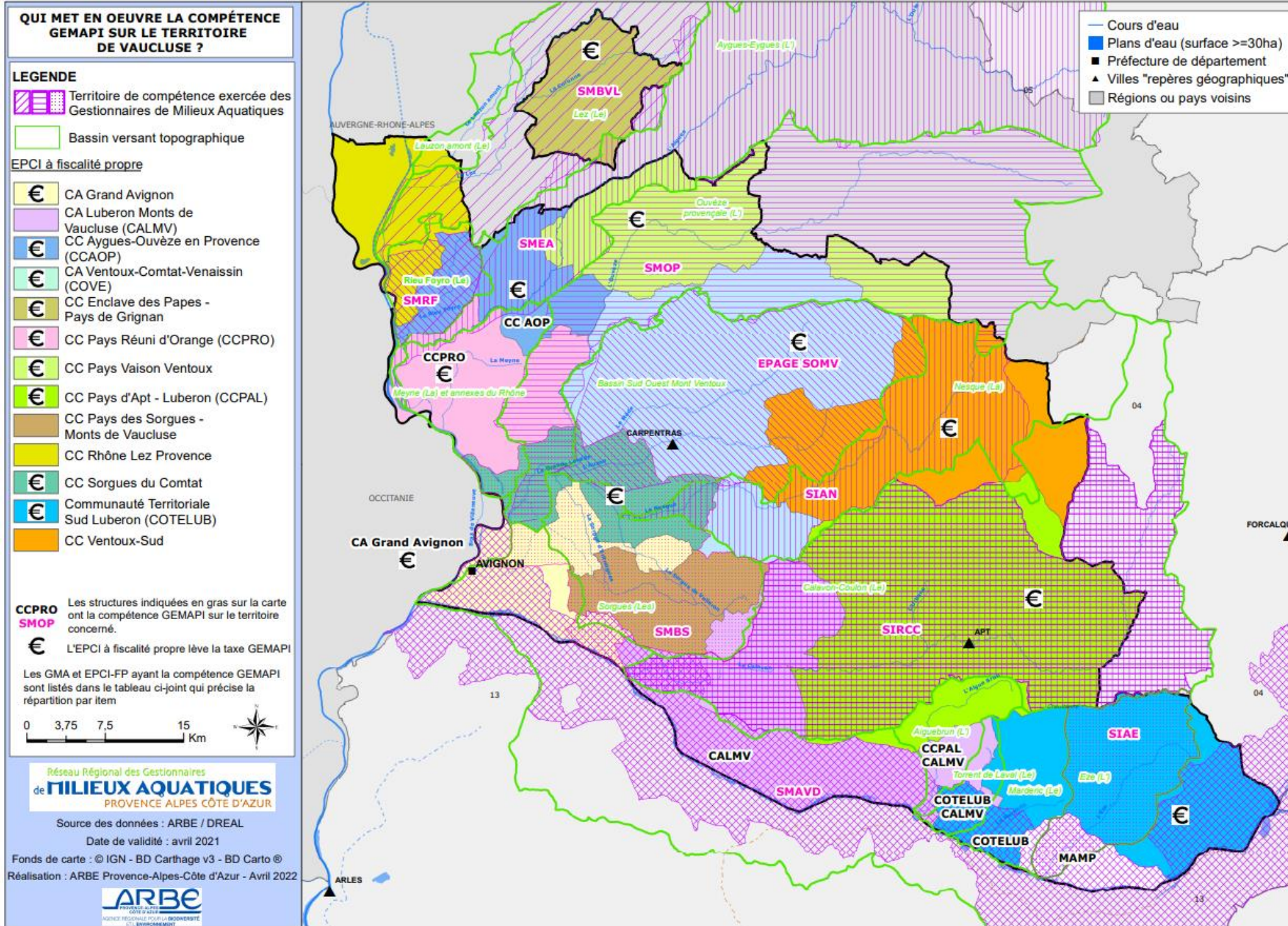
Quelques observations :

Les affluents du Rhône :

- 9 EPAGE (ou équivalent)

- 1 EPTB : le SMAVD

- Des BV sur plusieurs EPCI FP sans syndicats de rivières



QUI MET EN OEUVRE LA COMPÉTENCE GEMAPI DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE?

LEGENDE

 Territoire de compétence exercée des Gestionnaires de Milieux Aquatiques

 Bassin versant topographique

EPCI à fiscalité propre

-  Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA)
-  CA Gap-Tallard-Durance (CAGTD)
-  CA Provence-Alpes Agglomération (CAPAA)
-  CC Alpes-Provence-Verdon (CCAPV)
-  CC Haute-Provence - Pays de Banon (CCHPPB)
-  CC Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD)
-  CC Pays d'Apt-Luberon (CCPAL)
-  CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure (CCPFML)
-  CC Serre-Ponçon-Val d'Avance (CCSPVA)
-  CC Sisteronais-Buëch (CCSB)
-  CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon (CCVUSP)
-  CC Serre-Ponçon (CCSP)

DLVA Les structures indiquées en gras sur la carte ont la compétence GEMAPI sur le territoire concerné.

 L'EPCI à fiscalité propre lève la taxe GEMAPI

Les GMA et EPCI-FP ayant la compétence GEMAPI sont listés dans le tableau ci-joint qui précise la répartition par item

0 5 10 20 Km



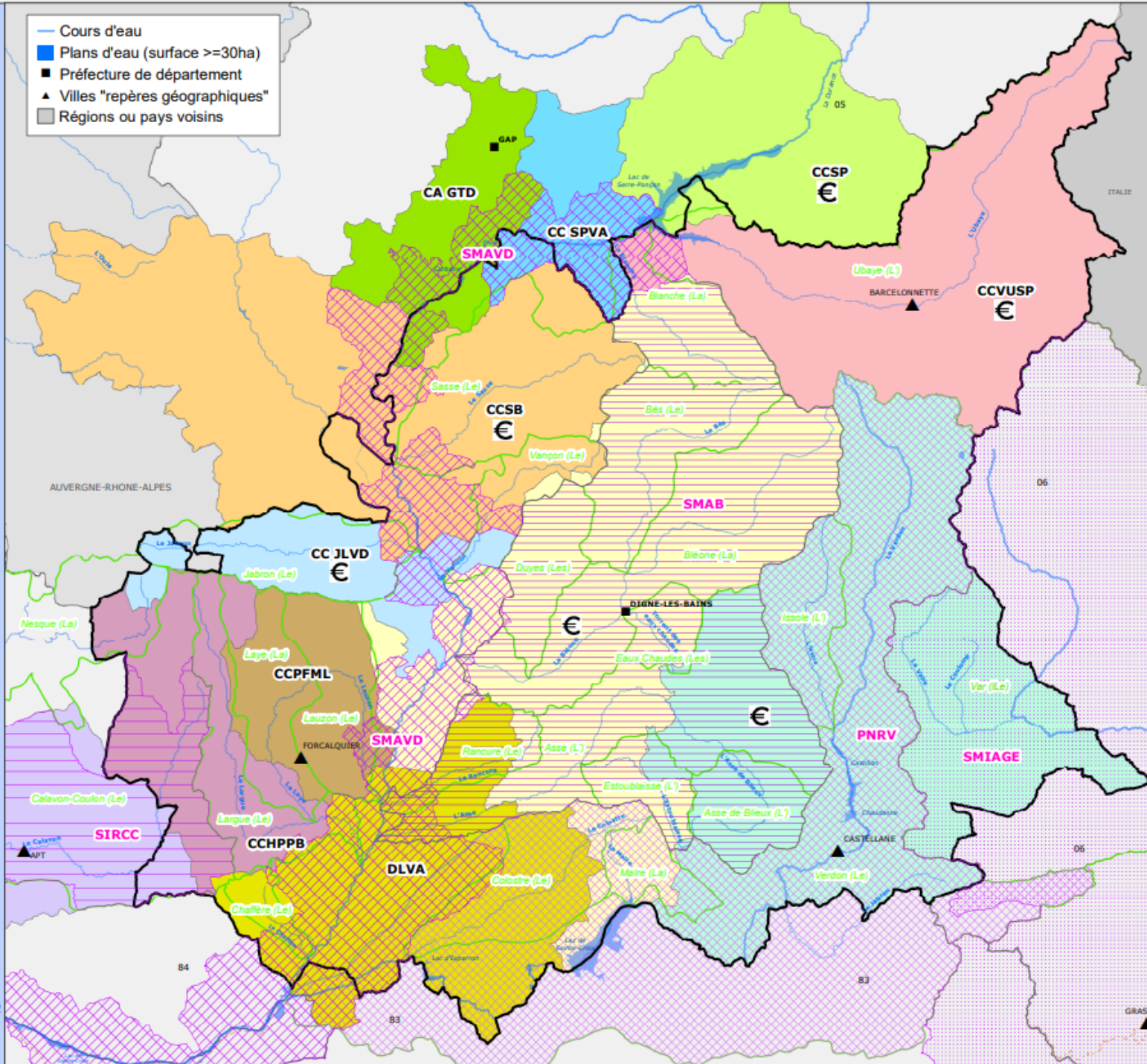
Réseau Régional des Gestionnaires
de **MILIEUX AQUATIQUES**
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Source des données : ARBE / DREAL

Date de validité : avril 2021

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 - BD Carto ©

Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avril 2022



Le territoire des Alpes de Haute-Provence

Quelques observations

- La complémentarité entre l'EPTB Durance et les gestionnaires des affluents (Asse, Bléone, Verdon...)

- [la création de l'EPAGE Verdon](#)

- Exemple d'une EPCI FP (DLVA) :

- transfert pour certaines portions à des SR,
- Exercice en propre de certains items
- Exercice de la totalité de la gemapi pour certains BV

QUI MET EN OEUVRE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES ?

LEGENDE

 Territoire de compétence exercée des
Gestionnaires de Milieux Aquatiques

 Bassin versant topographique

EPCI à fiscalité propre

 CA Gap-Tallard-Durance (CAGTD)

 CC Briançonnais (CCB)

 CC Buëch-Dévoluy (CCBD)

 CC Champsaur-Valgaudemar

 CC Guillestrois-Queyras (CCGQ)

 CC Pays des Ecrins (CCPE)

 CC Serre-Ponçon (CCSP)

 CC Serre-Ponçon-Val
d'Avance (CCSPVA)

 CC Sisteronais-Buëch (CCSB)

CCSB Les structures indiquées en gras sur la carte
CLEDA ont la compétence GEMAPI sur le territoire
concerné.

 L'EPCI à fiscalité propre lève la taxe GEMAPI

Les GMA et EPCI-FP ayant la compétence GEMAPI
sont listés dans le tableau ci-joint qui précise la
répartition par item

0 5 10 20
Km



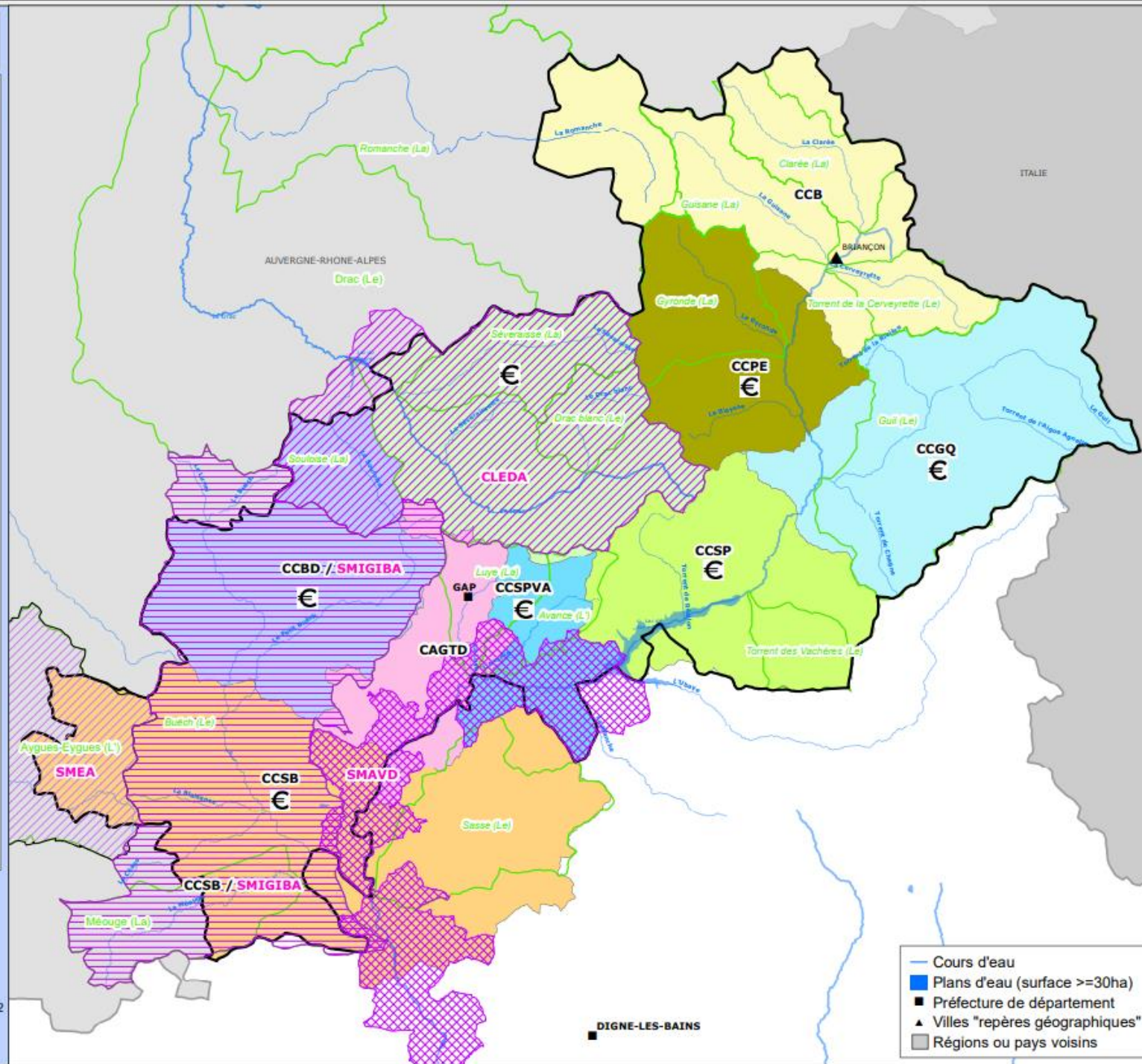
Réseau Régional des Gestionnaires
de **MILIEUX AQUATIQUES**
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Source des données : ARBE / DREAL

Date de validité : avril 2021

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 - BD Carto ®

Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avril 2022



Le territoire des Hautes-Alpes

Quelques observations :

- Un secteur sur lequel il n'y a pas de nombreuses EPCI FP qui exercent en propre la GEMAPI
- La complémentarité entre l'EPTB Durance et les gestionnaires des affluents (SMIGIBA)

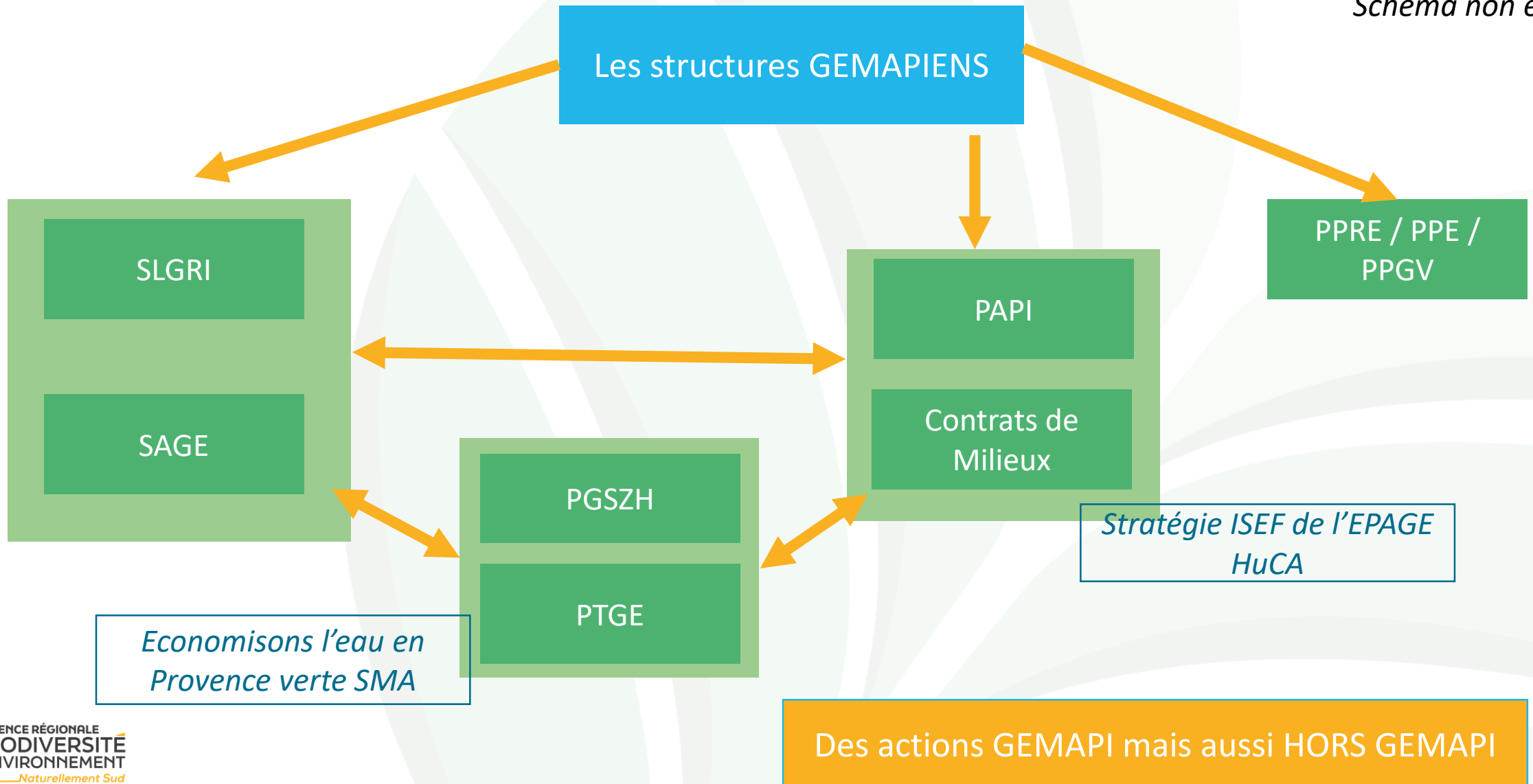
Le territoire des Alpes-Maritimes

- Cours d'eau
- Plans d'eau (surface ≥ 30 ha)
- Préfecture de département
- ▲ Villes "repères géographiques"
- Régions ou pays voisins

15

Exemples d'outils pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI

Schéma non exhaustif

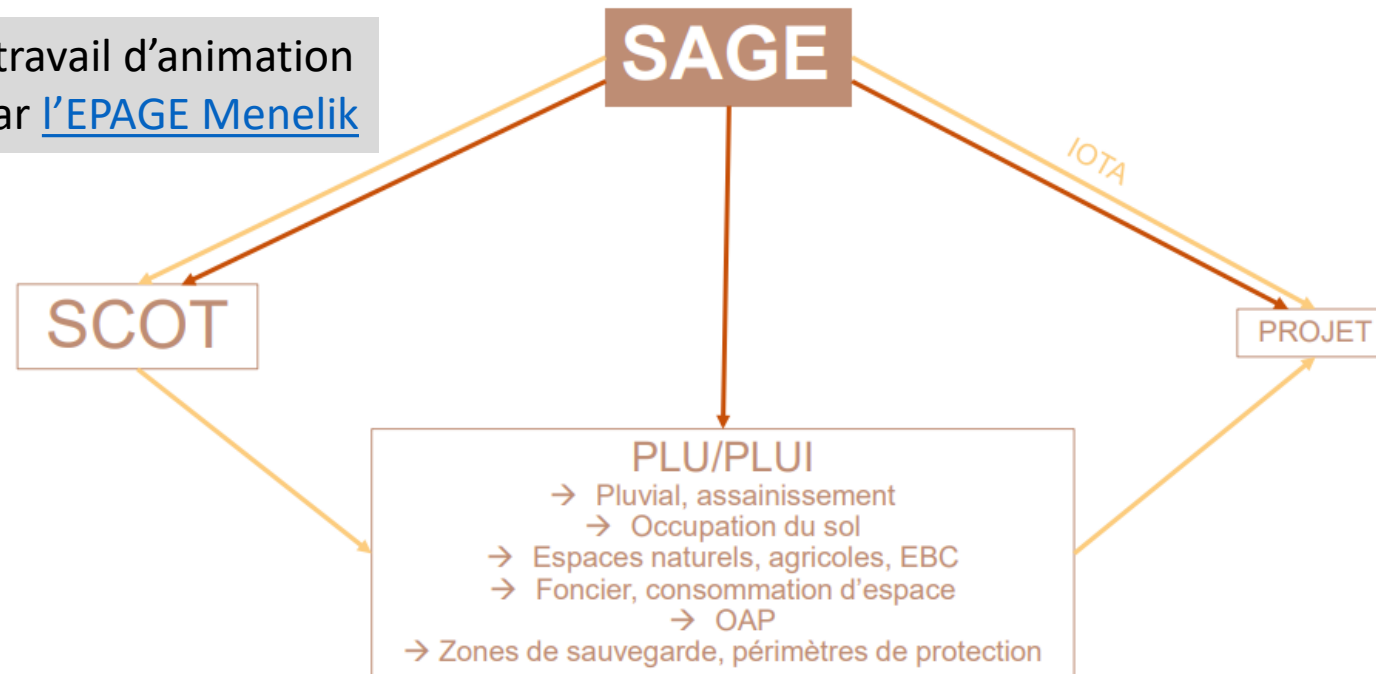


Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

« Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau est un document qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, sur un territoire appelé bassin versant » » (définition OIEAU)

Le SAGE, planification, urbanisme et aménagement

Exemple du travail d'animation d'un SAGE par [l'EPAGE Menelik](#)



→ Animation

→ Compatibilité / conformité

- **Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)** : fixe les objectifs, orientations, disposition du SAGE et ses conditions de réalisations,
- **Le règlement** : indique les règles à appliquer pour atteindre les objectifs

(définitions de l'OIEAU)



En savoir plus :

<https://www.gesteau.fr/prese-ntation/sage>

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LEGENDE

Etat d'avancement des SAGE *

- Emergence (2)
- Elaboration (3)
- Mise en oeuvre (6)

Total au 15/12/2020 : 11 SAGE

- Cours d'eau de niveau régional
- Autres cours d'eau
- Plans d'eau (>=30ha)
- Limite régionale PACA
- Préfecture de région
- Préfectures de département
- Régions ou pays voisins

° SAGE préconisés par le SDAGE

** SAGE EN COURS DE REVISION

* La mise en oeuvre d'un SAGE comporte successivement 3 phases :

- Emergence : constitution et instruction du dossier préliminaire
- Elaboration : autre appellation "à l'étude" rédaction du SAGE, instruction et préparation de l'approbation
- Mise en oeuvre : autres appellations "approuvé" ou "exécution"

0 5 10 20 Km



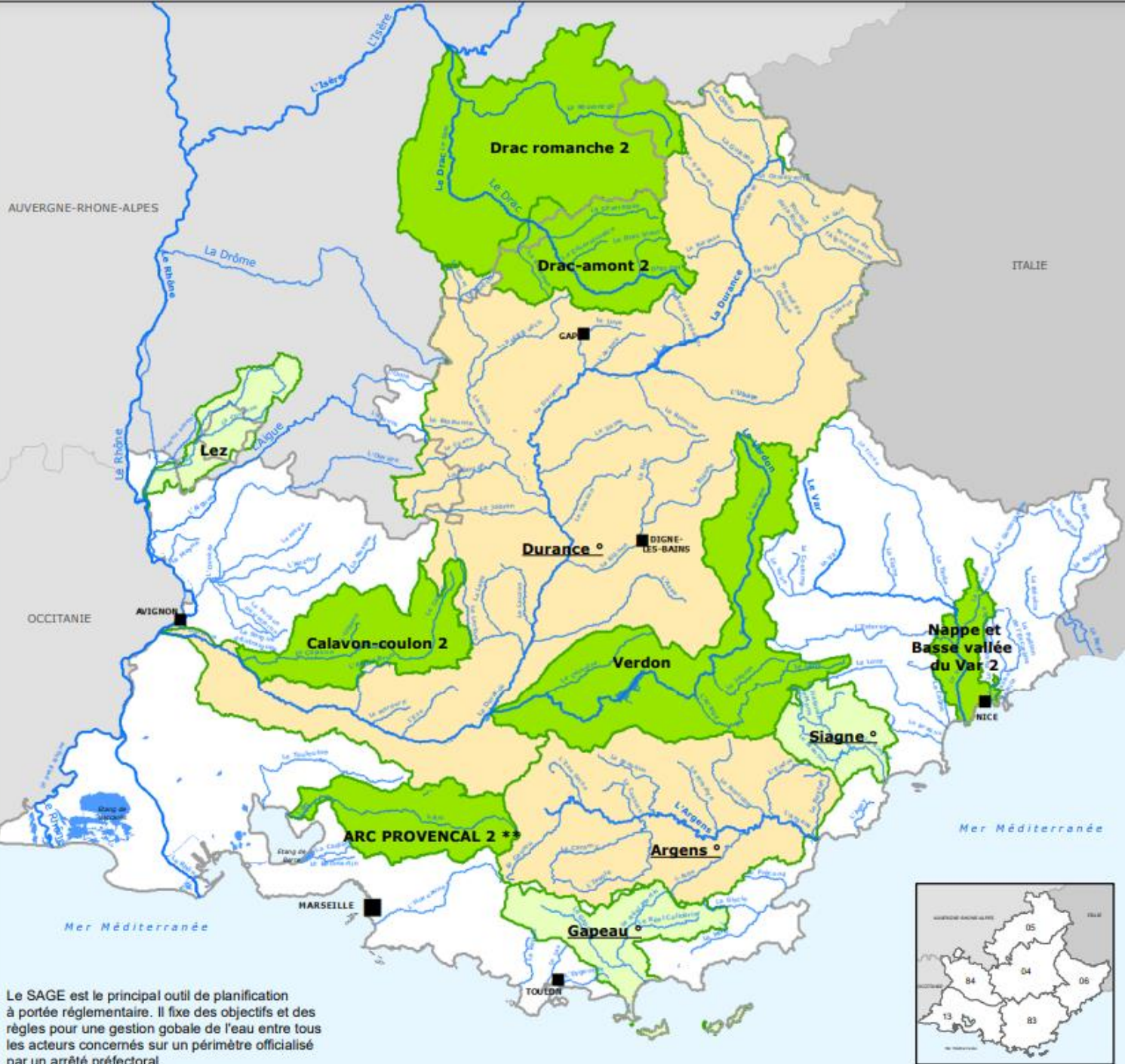
Source des données : ARBE dans le cadre d'un travail partenarial avec la Région, la DREAL et l'Agence de l'eau RMC

Date de validité : Décembre 2020

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©

Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Février 2021

Carte sur le site : www.datasud.fr (<https://trouver.datasud.fr/dataset?organization=arbe-provence-alpes-cote-dazur&q=sage>)
Données sur www.dreal-paca.org
(<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map>)



Le SAGE est le principal outil de planification à portée réglementaire. Il fixe des objectifs et des règles pour une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre officialisé par un arrêté préfectoral.

Date validité des données décembre 2020

Les contrats de milieux

« Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente » (définition OIEAU)

- Un document de programmation d'une liste d'actions à réaliser par différents maîtres d'ouvrages pour atteindre les objectifs définis
- Un engagement symbolique des acteurs et des partenaires
(source : OIEAU)



En savoir plus :
<https://www.gesteau.fr/presentation/contrat>

Exemple d'actions d'un contrat de rivière :

Contrat de rivière de la Bléone

- Arasement complet du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence sur la Bléone à Digne

En savoir plus : [site internet Syndicat Mixte de l'Asse Bléone](#)



Date validité des données décembre 2020

Etat d'avancement des Contrats de Milieux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LEGENDE

Contrat de rivière, delta, étang *

- Emergence (4)
- Elaboration (2)
- Mise en oeuvre (10)
- Achevé depuis moins de 3 ans(5)

Total au 15/12/2020
25 contrats de milieux

Contrat de baie *

- Emergence (0)
- Elaboration (0)
- Mise en oeuvre (2)
- Achevé depuis moins de 3 ans(2)

- Cours d'eau de niveau régional
- Autres cours d'eau
- Plans d'eau (>=30ha)

- Limite régionale PACA
- Préfecture de région
- Préfectures de département
- Régions ou pays voisins

- * Un contrat de milieu suit 4 phases :
- Emergence : réflexion préalable, élaboration du dossier de candidature
 - Elaboration : de l'agrément préalable à l'agrément définitif (arrêté de constitution du comité, rédaction du contrat, agrément définitif)
 - Mise en oeuvre : signature du contrat, mise en oeuvre des actions.
 - Achevé : après la date de clôture.

Les contrats de canaux n'apparaissent pas sur cette carte.

0 10 20 40 Km



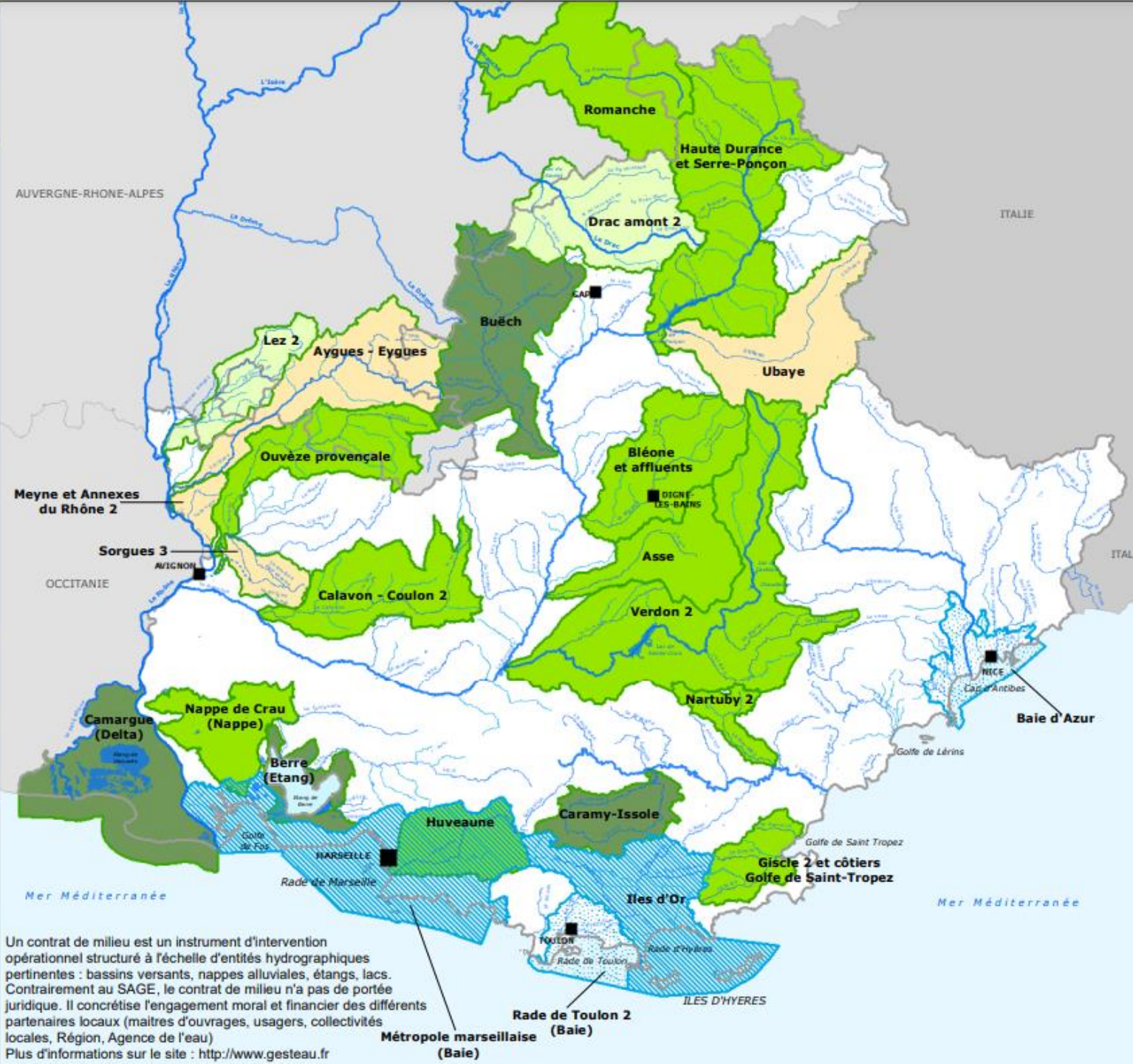
Source des données : ARBE dans le cadre d'un travail partenarial avec la Région, la DREAL et l'Agence de l'eau RMC

Date de validité : Décembre 2020

Fonds de carte : © IGN - BD Carthage v3 / GEOFLA ©

Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Février 2021

Données et carte sur le site : www.datasud.fr
(<https://trouver.datasud.fr/dataset/contrats-de-milieux-en-region-provence-alpes-cote-d-azur>)



Un contrat de milieu est un instrument d'intervention opérationnel structuré à l'échelle d'entités hydrographiques pertinentes : bassins versants, nappes alluviales, étangs, lacs. Contrairement au SAGE, le contrat de milieu n'a pas de portée juridique. Il concrétise l'engagement moral et financier des différents partenaires locaux (maîtres d'ouvrages, usagers, collectivités locales, Région, Agence de l'eau)
Plus d'informations sur le site : <http://www.gesteau.fr>

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations

Axe 1 : Amélioration connaissance et conscience du risque

Axe 2 : Surveillance et prévision

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

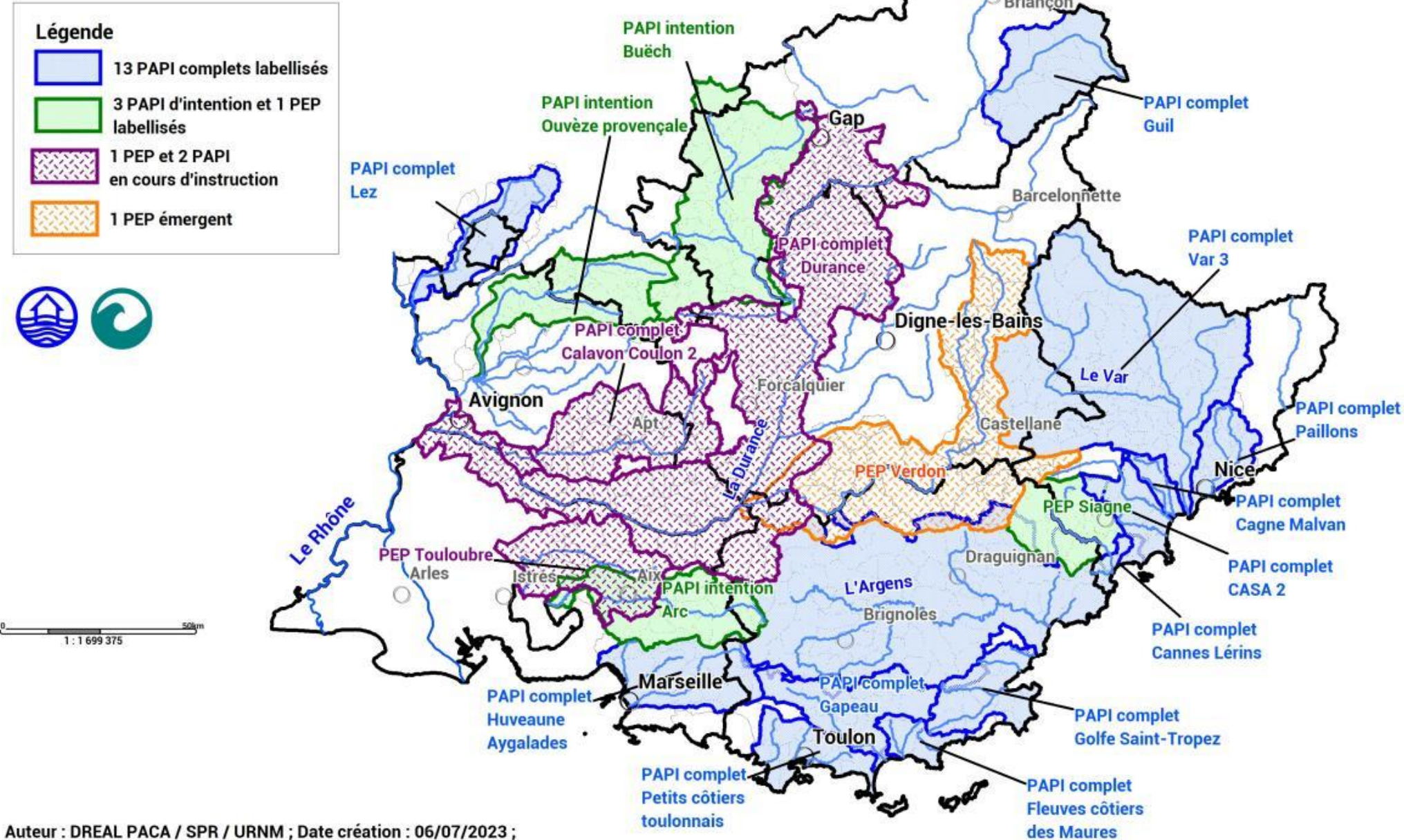
Axe 7 : Gestion ouvrages de Protection hydraulique

*Éléments de définitions extraits de
l'Observatoire Régional des Risques
Majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur :*

- une démarche de mise en œuvre par les collectivités pour gérer l'aléa inondation qui s'appuie sur un diagnostic de territoire et élabore une stratégie fixant des objectifs de réduction de la vulnérabilité
- une contractualisation entre l'Etat et les collectivités
- un dispositif qui est encadré par un cahier des charges national porté par le ministère en charge de la prévention des risques naturels

Démarches PAPI PACA en cours

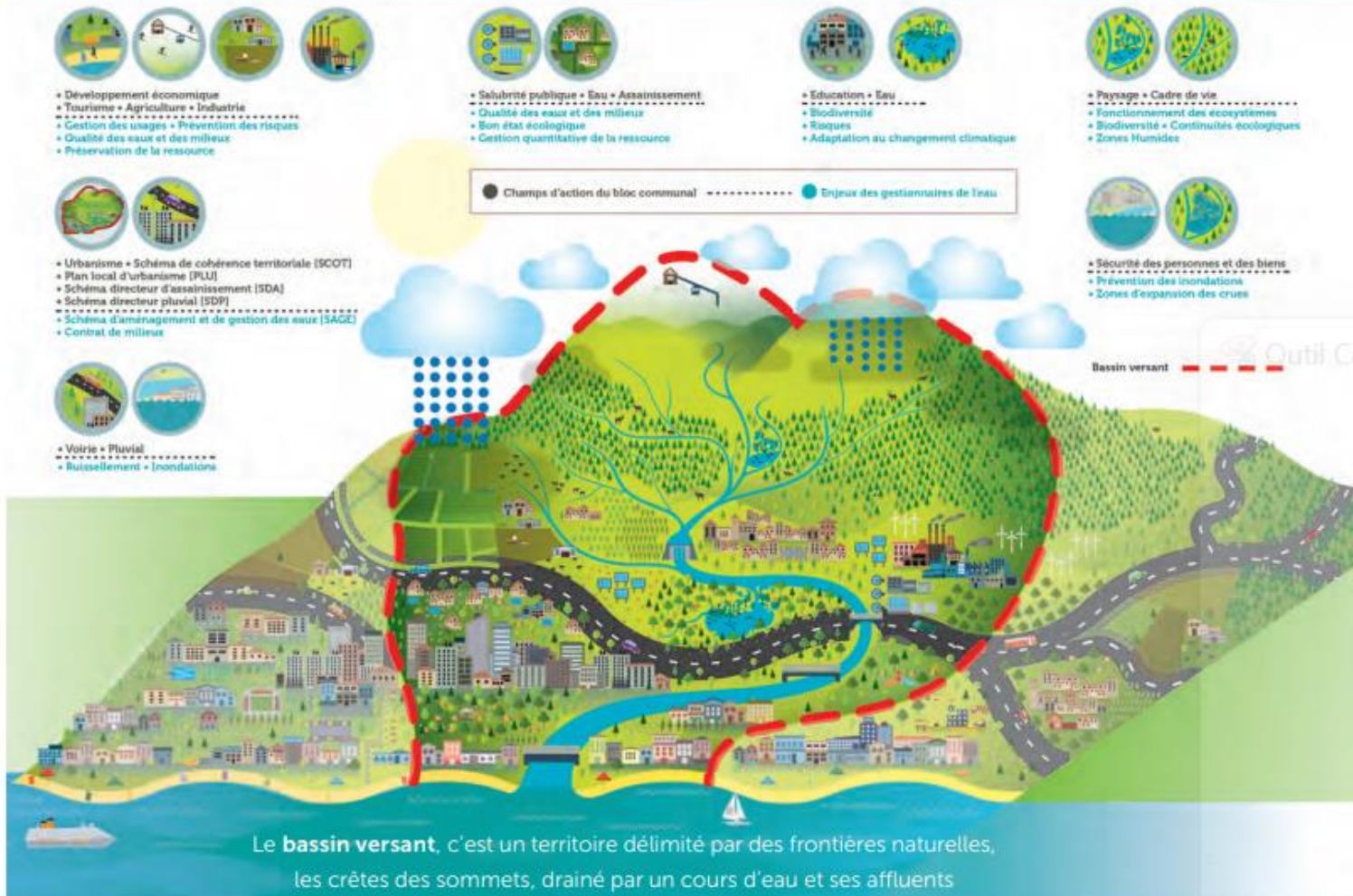
données mises à jour au 01/07/2023



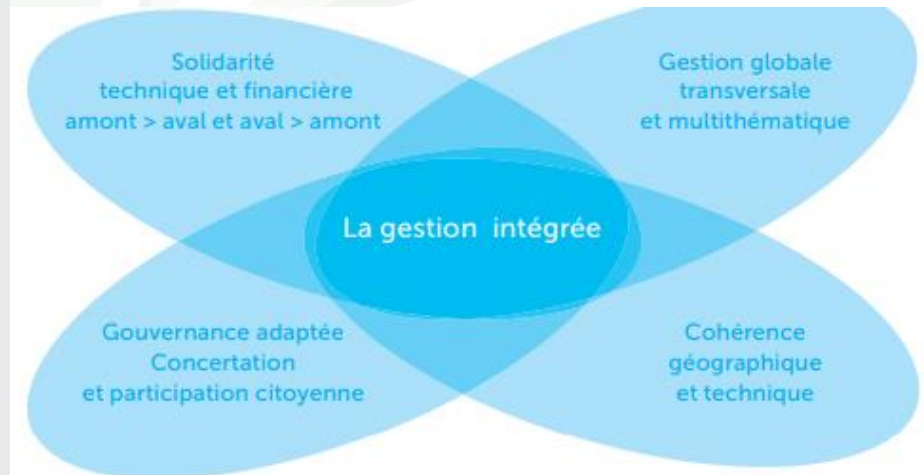
En savoir plus :
[Observatoire Régional des Risques Majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Des outils qui s'intègrent dans une vision plus large

LA GESTION INTÉGRÉE DES MILIEUX AQUATIQUES
À L'ÉCHELLE DES **BASSINS VERSANTS**



En savoir plus : [Le territoire vue de l'eau](#)





AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

Plus de ressources sur
<https://www.arbe-regionsud.org/>

